

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 juin 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Français]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

PRÉSENTATION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

[Traduction]

Le rapport renferme des commentaires et des recommandations sur les activités du ministère des Affaires extérieures en ce qui concerne le développement du commerce extérieur.

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES
BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux citoyens du sud du Manitoba que des députés conservateurs représentent actuellement aux Communes, mais seulement jusqu'aux prochaines élections.

Les pétitionnaires expriment leurs inquiétudes au sujet de l'intention du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets concernant l'achat de médicaments d'ordonnance. Ils estiment que cette initiative fera augmenter les coûts des régimes d'assurance-médicaments des gouvernements provinciaux. Ils considèrent aussi que cette initiative est injuste envers les Canadiens ordinaires dont l'état de santé exige qu'ils se procurent régulièrement des médicaments d'ordonnance, et que le gouvernement la prend aux dépens des Canadiens ordinaires pour amadouer le gouvernement des États-Unis dans les négociations sur le libre-échange.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

M. Lewis: Motions?

M. le Président: La présidence est peut-être allée un peu vite. Je crois comprendre que le gouvernement désire présenter une motion. On y consentira sûrement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, si le gouvernement veut présenter une motion, je dois faire remarquer que nous avons déjà eu la présentation des pétitions, qui suit les motions. Je ne veux pas faire d'histoires, mais je sais que si nous avons demandé à revenir en arrière dans l'ordre des travaux, la permission nous aurait été refusée. Je ne vois aucune raison de le faire en ce moment.

● (1110)

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier a exprimé son opposition. J'ai cependant étudié la question. Le consentement unanime n'est pas nécessaire car la motion peut maintenant être proposée à l'ordre du jour. Les nouvelles dispositions du Règlement le permettent.

M. Gauthier: A l'ordre du jour?

M. le Président: Oui, j'étais arrivé à l'appel de l'ordre du jour. J'ai peut-être créé une difficulté parce que je ne me suis pas rendu compte de quelle motion il s'agissait. J'ai pensé que le gouvernement voulait revenir aux motions. Je prends note de l'objection du député.

* * *

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-18
AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA 3^e LECTURE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom de M. Mazankowski) propose:

Que, suite à l'avis donné le jeudi 11 juin 1987 par le vice-premier ministre et président du Conseil privé, et conformément à l'article 117 du Règlement, relativement au projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports, quatre heures supplémentaires soient attribuées pour l'étude à l'étape du rapport et quatre heures pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et